

Département de l'Ain

◆◆◆◆

Arrondissement de Bourg en Bresse

◆◆◆◆

Canton de CEYZERIAT

COMMUNE DE REVONNAS

◆◆◆◆

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 202301-05  
DU 22 DECEMBRE 2022

**ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE, DE PERMIS DE STATIONNEMENT ET D'AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX POUR L'IMPASSE DE LA GRANDE VIGNE - 01250 REVONNAS**

**Le Maire,**

**VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 modifiée et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

**VU** le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel, modifiée et complétée,

**VU** la demande de la société SUEZ EAU France – PDA – CEYZERIAT, 346, Chemin de la ZA de Domagne 01250 CEYZERIAT pour la création d'un branchement d'eau potable à l'impasse de la grande vigne pour Madame Catherine GRANGER et le creusement d'une tranchée longitudinale de 15 m x 1m et d'une tranchée transversale d'1m.

**ARRETE**

**Article 1** : L'entreprise SUEZ EAU FRANCE, est autorisée à occuper le domaine public pour la création d'un branchement d'eau potable, impasse de la Grande Vigne. Cette réglementation sera applicable du 16 janvier au 13 février 2023 sur 2 jours.

**Article 2** : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux et est à la charge du demandeur. Le demandeur est responsable de la mise en œuvre de la signalisation sous le contrôle de la Mairie.

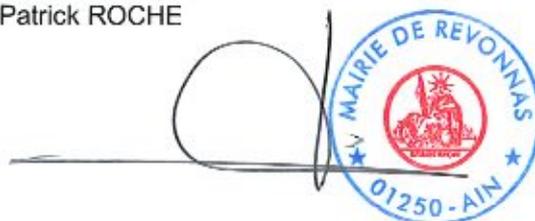
**Article 3** : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 4** : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Copie sera adressée à :

La Gendarmerie  
L'entreprise SUEZ EAU FRANCE  
qui sont chargées de l'application du présent arrêté.

Fait à REVONNAS, le 22 décembre 2022

Le Maire,  
Patrick ROCHE

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE REVONNAS' at the top and '01250-AIN' at the bottom, with a central emblem featuring a red figure and a star.